

OMPI



IPC/A/24/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 3 octobre 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)**

ASSEMBLÉE

**Vingt-quatrième session (9^e session extraordinaire)
Genève, 25 septembre – 3 octobre 2006**

RAPPORT

adopté par l'Assemblée

1. L'Assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document A/42/1) : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 17, 21, 24 et 25.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 17, figure dans le rapport général (document A/42/14).
3. Le rapport sur le point 17 figure dans le présent document.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE L'IPC

Rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/A/24/1 contenant le rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB.
5. Le Secrétariat a présenté le document IPC/A/24/1 et les principaux résultats obtenus durant la période de base de la réforme de la CIB, qui a débuté en 1999 pour s'achever en 2005. Le Secrétariat a indiqué que la CIB après sa réforme (huitième édition) était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et était utilisée depuis lors.
6. La délégation de la Chine a salué l'excellent travail effectué par l'Union de l'IPC et le Secrétariat de l'OMPI dans le cadre de la réforme de la CIB, avec la participation d'experts de la CIB de différents pays. Elle a également accueilli avec satisfaction les excellents résultats produits par la réforme de la CIB et a souligné que la Chine avait participé activement au développement de la CIB au cours des précédentes années. La proposition de révision de la CIB soumise par la Chine concernant les pesticides botaniques avait été approuvée dans une large mesure. La délégation a indiqué que les techniques de l'information modernes étaient largement appliquées à la CIB après sa réforme, ce qui faciliterait la recherche et la diffusion de l'information en matière de brevets au niveau mondial et mettrait sans conteste à la disposition des offices de brevets nationaux et des utilisateurs de l'information en matière de brevets un outil de recherche plus efficace. Enfin, la délégation a indiqué que la Chine était résolue à poursuivre son étroite coopération avec les États membres de l'Union de l'IPC et participerait activement au développement futur de la CIB en vue de contribuer à son succès.
7. La délégation de l'Estonie a exprimé ses remerciements au Bureau international pour la qualité du rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB. Elle a informé les membres de l'Assemblée de la traduction en estonien du Guide d'utilisation de la huitième édition de la CIB. Cette traduction est publiée sous forme imprimée à l'intention du public. L'Office estonien des brevets procède actuellement à la traduction en estonien d'une liste complète des sous-classes de la CIB pour l'ensemble de la classification, traduction qui sera également publiée sous forme imprimée. De l'avis de la délégation, des traductions similaires dans les langues nationales du plus grand nombre possible d'États contribueraient à résoudre les problèmes de classement complexe.
8. La délégation de la Fédération de Russie a souligné les résultats positifs obtenus au cours des six années de réforme de la CIB, notamment la possibilité d'accélérer la révision de la classification, le reclassement complet du fichier rétrospectif selon l'édition en vigueur de la CIB, la création de la base de données centrale de classification et d'autres éléments. Tous ces aspects permettront en définitive d'accroître substantiellement la qualité des recherches en matière de brevets. La délégation a appuyé la poursuite du développement de la CIB conformément aux objectifs stratégiques proposés. Elle a souligné que, comme précédemment, la Fédération de Russie participerait activement aux travaux de réforme et de révision de la CIB. Elle a informé les membres de l'Assemblée que l'Office fédéral de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques (Rospatent) utilisait le niveau élevé de la CIB et que l'intégralité de la collection de brevets de Rospatent, contenant plus d'un million de documents, avait été reclassée selon la huitième édition de la CIB

actuellement en vigueur. Les données de reclassement ont été transférées dans la base de données centrale de classification. La délégation a ajouté que la traduction en russe de la huitième édition avait été établie par Rospatent et publiée sur papier, sur CD-ROM et sur l'Internet.

9. La délégation de l'Ukraine a indiqué que, compte tenu des recommandations de l'OMPI concernant le classement des documents de brevets nationaux, il avait été décidé d'utiliser le niveau de base de la huitième édition de la CIB en Ukraine. Toutefois, pour certains domaines de la technique donnant lieu à un grand nombre de documents de brevets, les entrées du niveau élevé seraient appliquées. Le niveau de base de la huitième édition de la CIB dans sa traduction ukrainienne est entré en vigueur le 15 mars 2006. La délégation a informé les membres de l'Assemblée que, en vue de faciliter l'utilisation de la version ukrainienne de la huitième édition de la CIB, un système de références intitulé "Classification internationale des brevets. Huitième édition. Version ukrainienne pour le classement des documents de brevets nationaux" a été mis au point. Outre les entrées du niveau de base, ce système référence toutes les entrées du niveau élevé appliquées en Ukraine. La délégation a indiqué que la réforme de la CIB menée à bien par l'OMPI avait atteint son objectif principal, à savoir adapter le système de classement au progrès technique et à l'environnement numérique, et avait ouvert de nouvelles possibilités de recherche essentielles pour tous les offices de propriété industrielle et les utilisateurs de l'information en matière de brevets. La délégation a ajouté que, conformément à la pratique actuelle, deux exemplaires de la publication de la huitième édition de la CIB en ukrainien avaient été communiqués à l'OMPI. La délégation a exprimé ses sincères remerciements à l'OMPI pour l'organisation et la conduite de séminaires portant sur les aspects théoriques de la réforme de la CIB, la maintenance de la huitième édition et l'utilisation pratique de la version Internet de la classification.

10. L'Assemblée a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la réforme de la CIB figurant dans le document IPC/A/24/1.

[Fin du document]